

THEATRE ROYAL D'OSTENDE

DIMANCHE 13 AVRIL 1952

Représentation Officielle du
Théâtre Sarah Bernhardt
de Paris

Le Procès
de Mary Dugan

Pièce en 3 actes de Henry TORRES
d'après la pièce de Bayard VEILLER

INTRODUCTION :

Pour exprimer une opinion sur le procès de Mary Dugan et l'on conçoit facilement que cette opinion ne soit pas défavorable, je puis revendiquer en tout cas une compétence spéciale : celle d'un justiciable honoraire des Cours américaines.

J'ai été, en effet, poursuivi comme Mary Dugan devant le jury de l'Etat de New-York, non pas pour meurtre, on me fera la grâce de le croire, mais pour diffamation à l'égard d'un important personnage allemand, métamorphosé en Sud-Américain par une naturalisation opportune et dont, sans ménagements excessifs, j'avais incriminé, dans l'un de mes livres, les activités pro-hitlériennes.

Je fus défendu par un fraternel ami, le célèbre avocat Richard Cronan, qui fut aux Etats-Unis, pendant la guerre, le plus fervent champion de la cause de la « France libre », c'est-à-dire de la France tout court.

C'est en 1943 que Richard Cronan, Dick pour ses intimes, m'assista devant la Cour Suprême de l'Etat de New-York. Le procès dura près d'un mois, à raison de deux audiences par jour. Déposant dans ma propre cause, selon la loi de l'Etat, je me suis assis environ cent cinquante fois sur le fauteuil réservé au témoin pour y subir le feu croisé des interrogatoires et des contre-interrogatoires, des objections et oppositions aux objections. Ma victime, qui ne comparaisait pas sous les espèces d'un mannequin de tailleur, mais se présentait en personne, éclatante de santé et vêtue avec opulence, me réclamait, à titre de dommages-intérêts, une modeste somme : un million de dollars.

Après la puissante plaidoirie de Dick, et une longue délibération du jury, au cours de laquelle il paraît que moult swings et crochets furent échangés en Chambre du Conseil, je ne fus condamné qu'à 6 cents. Dès que le président eût proclamé ce verdict, le chef du jury quitta son banc et traversa la salle d'audience pour me remettre lui-même 6 cents en bonne et franche monnaie des U. S. A. et me dire, en ponctuant sa confidence d'un gros rire, accompagné d'une vigoureuse tape sur mon épaule : « Comme cela, my dear Harry, cette histoire ne vous aura rien coûté ! ».

Voilà pourquoi j'ai conservé un excellent souvenir de la rude mais loyale justice américaine et je pense qu'à mon instar, Mary Dugan, qui, si elle n'eût échappé — et de justesse — à une effroyable erreur judiciaire, n'aurait eu que vingt-quatre heures pour maudire ses juges, ne manque pas, qu'elle fréquente aujourd'hui ou non l'Eglise, d'appeler chaque jour sur eux la bénédiction de Dieu.

Quant à moi, m'adressant à tous ceux qui, dans quelque pays que ce soit, assument la redoutable mission de juger leurs semblables, je voudrais leur rappeler l'admirable vers du Père Hugo :

« Heureux qui peut bénir, grand qui peut pardonner ! ».

— ● —

D I S T R I B U T I O N :

Mary Dugan	Ginette LECLERC
Gertrude Rice	Monique MANUEL
Marie Ducrot	Yvonne LEDUC
Dagmar Lorne	Maria REGIS
May Harris	Odile BOURDIN
Une Italienne	Denise BERLEY
L'Avocat Général	Marcel DELAITRE
Jimmy Dugan	François MAISTRE
West	Jean MICHAUD
Hunt	Fernand FERRAS
Capitaine Price	Raoul DANY
Le Juge Nash	Louis VONELLY
Docteur Welcome	Armand BRAIN
James Madison	Gil CHAPAL
Patrick Kearney	Georges MANCET
Plaisted	Jean GRANAL
Brown	A. UBANIEL
Premier Journaliste	Charles GRAY
Un Avocat	DESPLANTES
Le Greffier	LITUAC
Premier Agent	Jan BRANSON
Le Substitut	J. BOSQUET
Deuxième Agent	M. ROBERT

Agents, Journalistes, Public

Meubles conçus par NICOLETTI et exécutés par CHEVREUX.

Toutes les robes, dont celle de Mlle Ginette LECLERC,
sont de chez CARVEN.

Les chaussures de Mlle Ginette LECLERC
sont de chez PERGAM, 7, rue St-Roch.

Les chaussures de Monique MANUEL, Maria REGIS et Odile BOURDIN
sont de « AU PIED DE NINON ».

Le mannequin du 3e acte est habillé
par les vêtements ALBA, 16 Boulevard Poissonnière.

Administrateur de la Tournée : Max DORSY.

Secrétaire Générale : Marie-Louise GALLI.

Régisseur Général : Georges MANCET.
